

20 000 RETRAITÉS DANS LA RUE, C'EST UN BON DÉBUT

Le 3 juin, dans un cortège unitaire comprenant pour la première fois la grande majorité des syndicats de retraités et de nombreuses associations, les retraités sont venus en nombre de la région parisienne et de province défilier à Paris.

Au cœur de leurs revendications : la défense du pouvoir d'achat, l'accès à des services publics rénovés et l'adoption d'une loi sur l'adaptation de la société au vieillissement conforme aux attentes. Après la catastrophe prévisible du 25 mai, cette manifestation revêt une importance particulière.

C'est le refus d'une politique qui, de mesures d'austérité en mesures d'austérité, conduit à davantage de souffrances sociales, mène droit dans le mur et alimente encore plus le vote FN.

C'est le refus de la désespérance, de la résignation : rompre avec l'austérité c'est possible ; les financements existent.

C'est le refus de la haine de l'autre, du racisme, des discriminations et le choix de la solidarité.

C'est le refus de ce qui menace l'avenir et la nature même de la retraite, les services publics, le pouvoir d'achat, le bien vieillir.

Les revendications exprimées le 3 juin sont aussi celles de toutes et tous, jeunes et moins jeunes... pour aujourd'hui et pour demain.

La journée du 3 juin s'insère dans la lutte pour les valeurs que le syndicalisme porte inlassablement. ■

MARYLÈNE CAHOUE, DANIEL ROBIN

Rappel : Ce numéro de L'US-Retraîtés est envoyé à tous les syndiqués du SNES-FSU.

DOSSIER

"Aide à la personne": des formations d'avenir, à condition...

© Jarek Tuszynski/Wikipedia

• SANTÉ/SOCIÉTÉ

Monde moderne
et pollution

• ACTUALITÉ

Les retraités
ne sont pas résignés

• LOISIRS/CULTURE

2014, centenaire
de la mort de Jaurès

• PORTRAIT

Lucien Bersot, l'homme
au pantalon rouge

SOMMAIRE

ÉDITORIAL p. 1

ACTUALITÉ

NOUVEL AVERTISSEMENT

Les retraités ne sont pas résignés p. 2

IL EST LOIN, LE TEMPS DU MUGUET ET DE L'ILLUSION LYRIQUE

Triste Mai p. 3

DOUBLE RÉCEPTION, DOUBLE DÉCEPTION

D'audience en audience : le même refrain p. 4

INTERVIEW

ACTUALITÉ SYNDICALE

Entretien avec Frédérique Rolet p. 5

SANTÉ-SOCIÉTÉ

EUROPE 2014

« Le monde et les temps changent » p. 6

TAFTA : PRESSION ET RÉPRESSION

Une journée particulière p. 7

RETRAITÉS : UNE RÉPONSE SYNDICALE EUROPÉENNE

La FERPA p. 7

RESPIRER DEVIENT UN RISQUE !

Monde moderne et pollution p. 8

POLLUTION ET MORTALITÉ

Des associations se mobilisent p. 9

VIE SYNDICALE

RETRAITE ET SYNDICALISME, AUCUNE INCOMPATIBILITÉ

Rester syndiqué c'est facile, c'est utile... p. 10

SNES-FSU, SFR-FSU, FGR-FP

Une seule adhésion mais un vaste réseau p. 10

DU CÔTÉ DES MUTUALISTES

Confirmation du changement de cap à la MGEN... p. 11

DOSSIER

« AIDÉ À LA PERSONNE »

Des formations d'avenir... à condition p. 12

INFOS PRATIQUES

PRENDRE SA RETRAITE

p. 18

LOISIRS-CULTURE

ENTRETIEN

AVEC FRÉDÉRIC MAGUET

Panne au ministère de la Culture p. 19

LES TEMPS BRÛLENT

PLUS FORT QU'AILLEURS p. 19

INITIATION GRECQUE

2014, CENTENAIRE DE LA MORT DE JAURÈS p. 20

UN MESSAGE PLUS QUE JAMAIS D'ACTUALITÉ

p. 20

AU FIL DE LA PRESSE

JACKY BRENGOU A LU POUR VOUS

Droit dans le mur ? L'avertissement était donné p. 22

PORTRAIT

Lucien Bersot p. 23

NOUVEL AVERTISSEMENT

Les retraités ne sont pas résignés

Le chômage continue d'augmenter. Une fois de plus, la rugueuse réalité vient rappeler que la politique suivie par l'exécutif conduit à la catastrophe. Mais le président de la République demande à son gouvernement de persévérer dans l'erreur.



© Jean-Claude Landais

Paris, le 3 juin :
20 000 retraités mobilisés.

Après l'échec des municipales, le désastre (prévisible) des européennes, François Hollande a réaffirmé la nécessité de poursuivre la même politique de renoncement : abandon de la lutte contre la finance, refus d'une réforme fiscale pour plus d'égalité, adhésion à la discipline budgétaire de l'UE, renoncement définitif au droit de vote pour les étrangers, attaques contre les services publics, la protection sociale... Un exemple : François Rebsamen, ministre du Travail, propose de « suspendre » les seuils du nombre de salariés à partir duquel il est obligatoire de créer un comité d'entreprise ou de se doter de délégués du personnel. L'affaiblissement des droits des travailleurs dans les petites entreprises, là où ces droits sont déjà les moins respectés, est-ce vraiment la priorité ? Curieux de voir un gouvernement de gauche qui a subi deux lourds revers électoraux pour avoir perdu le soutien du monde du travail, satisfaire une des plus vieilles revendications patronales !

Autre exemple : la Cour des comptes rappelle que si 2 200 postes devaient être supprimés dans la Fonction publique d'État en 2013, ce sont en fait 7 172 qui l'ont été. Et même la politique migratoire s'inscrit dans les pas de celle de Sarkozy : lycéens emprisonnés, démantèlement du camp d'immigrés de Calais.

Les conséquences d'une telle politique sont dramatiques pour des millions de salariés et leurs familles. À cette situation, le plan Valls, confirmé le 26 mai, répond par le gel du point d'indice des fonctionnaires jusqu'en 2016, le report de la revalorisation des pensions au 1^{er} octobre 2015, la réduction renforcée des dépenses publiques. Et les mesures compensatoires annoncées sont dérisoires : pensions revalorisées pour les retraités touchant moins de 1 200 euros (mais l'affaire s'annonce techniquement impossible

avant au moins 2015), baisse d'impôt pour les contribuables les plus pauvres...

Assécher encore plus l'apport de l'impôt sans réforme fiscale s'attaquant aux paradis fiscaux et aux exonérations indues, c'est diminuer encore davantage les dépenses publiques. La Cour des comptes et le Haut conseil des Finances publiques révélaient le 28 mai que les recettes fiscales en 2013 ont été de 14,6 mil-

lions d'euros inférieures aux prévisions gouvernementales et prévoyaient le même phénomène en 2014. L'échec du gouvernement est donc patent. L'heure n'est cependant pas à la désespérance ni à la résignation mais à la création du rapport de forces. Les salariés, les fonctionnaires en lutte, les 20 000 retraités qui ont défilé le 3 juin l'ont affirmé haut et fort. ■

MARYLÈNE CAHOUE

L'ÉTERNEL RETOUR... DES TARTARINS

N. Sarkozy, péremptoire et triomphant, nous avait annoncé... à plusieurs reprises la mort des paradis fiscaux. Les « cadavres » bougent encore beaucoup. Il devait aller chercher la croissance « avec les dents », elle a échappé à sa morsure. Il avait promis de ne pas toucher aux retraites... Quant aux services publics.

F. Hollande avait nommé son « seul ennemi » la finance. Certains, séduits par l'emphase, crurent à la défaite du Goliath aussi fièrement défié ; sous le masque du David, ils ne découvrirent que le visage de Tartarin. Puis vinrent d'autres mauvaises « surprises » dont une réglementation européenne des banques qui laisse quasi intactes leurs capacités de reporter sur les États les coûts de leurs spéculations, une taxe « Tobin » en loques.

Faut-il alors s'étonner que progressent les sirènes de la démagogie et le cancer de l'abstention ?

PIERRE TOUSSENEL

IL EST LOIN, LE TEMPS DU MUGUET ET DE L'ILLUSION LYRIQUE

Triste Mai

En ce 25 mai, le constat est terrible : le FN est le vainqueur des élections européennes alors que plus d'un électeur sur deux ne s'est pas rendu aux urnes. Ni « coup de tonnerre dans un ciel serein » ni surprise, ce résultat est l'aboutissement de la chronique d'une catastrophe annoncée.

Il est le fruit amer de la déception,

de la colère face aux politiques d'austérité, face à une alternance, choix des électeurs qui ont chassé Sarkozy du pouvoir en 2012, qui n'est qu'une alternance sans alternative.

Le lendemain, les commentaires sont allés bon train, les analyses se sont accumulées, pour aboutir à quoi ? On poursuit les mêmes politiques, on ne change pas le cap, bref on ne change pas une équipe qui perd. Pourtant, c'est bien le renoncement à un nouveau pacte social fondé sur un projet fédérateur porteur d'espoir

qui conduit au ressentiment, en particulier chez les jeunes et les moins qualifiés qui ne trouvent pas de crédit ou de sens dans le discours politique.

Que l'on ne s'y trompe pas, cette situation est aussi



Il faut relever la tête.

© Fotolia.com / Forespath

le révélateur d'une crise morale, d'un abandon des valeurs de la démocratie. Il faut s'alarmer de la victoire d'un parti qui génère tous les replis identitaires, xénophobes et racistes, parti contraire à nos valeurs mais qui sait instrumentaliser les préoccupations sociales.

Il faut aussi s'alarmer de l'incapacité du mouvement social

à créer une alternative crédible. Miné par les divisions, faible numéri-

quement, le mouvement syndical n'a pas su créer le rapport de forces suffisant pour lutter contre les politiques d'austérité et sa crédibilité est mise à mal.

Sa responsabilité est engagée. ►►

►►► Le glas ne sonne pas, pas encore, pour l'espoir et pour la liberté. Les larges mobilisations qui ont su se faire dans l'unité, souvent sous des formes nouvelles, en Grèce, au Portugal, en Irlande, en Espagne, expliquent en partie le succès des listes qui refusent l'austérité en portant les valeurs démocratiques. Il est urgent de changer de politique, de redonner vigueur à la citoyenneté, de donner à l'éducation

les moyens de remplir pleinement son rôle émancipateur.

Alors refusons la sidération, l'impuissance. Travaillons avec tous ceux (forces politiques, syndicales, associatives, simples citoyens) qui veulent résolument tourner le dos au néolibéralisme sous toutes ses formes. Dans ce combat, le syndicalisme retraités a toute sa place. ■ **ROLAND HUBERT**

DOUBLE RÉCEPTION, DOUBLE DÉCEPTION

D'audience en audience : le même refrain

Le discours est le même : il n'y a pas d'argent. Il n'y a rien à négocier. La feuille de route sera suivie. Face à un tel autisme, une seule réponse : la lutte syndicale dans l'unité et en nombre.

Lundi 2 juin, 16 h 30, ministère des Affaires sociales et de la Santé

La FSU est reçue en audience par Laurence Rossignol, secrétaire d'État en charge des questions « famille, personnes âgées et dépendance ».

La mobilisation annoncée du 3 juin porte déjà ses fruits : la loi sur le vieillissement passe le 3 juin au Conseil des ministres pour un débat devant les Assemblées en septembre.

La loi se limitera à ce qui a été acté (le maintien à domicile) et évacue le dossier des EHPAD. Sans surprise, le financement sera assuré par la CASA versée par les retraités imposables. Le volet « compétences » sera adapté selon la loi de décentralisation. Impossible de savoir quand la revalorisation de l'APA sera effective. En tout cas pas au 1^{er} janvier 2015, comme prévu.

Il n'y aura pas de budget complémentaire alors que les associations, les syndicats, un rapport sénatorial

dénoncent l'insuffisance des mesures pour l'APA notamment.

Rien pour la formation, le statut des personnels, sauf à avancer « *des mesures au moindre coût* », explique Mme Rossignol qui martèle la doxa gouvernementale : « *le contexte est compliqué. Notre ambition passe à travers le prisme de la réduction de la dépense publique* ».

Quand la FSU suggère la mise en œuvre de la réforme fiscale promise, la réponse ne se fait pas attendre : « *la réforme est faite* ».

Mardi 3 juin, 9 heures, même lieu

M. Renaud Villard, un des conseillers de Mme Touraine, reçoit les organisations appelant à la manifestation des retraités. En réponse à l'énoncé des revendications du 3 juin, il a rappelé la philosophie de la réforme : sauver la retraite et pour ce faire rétablir l'équilibre financier du système. Le comité de suivi, constitué sans représentation syndicale, va étudier l'évolution des taux de remplacement et « *faire la vérité des prix* » (*sic*).

S'il ne remet pas en cause l'étude de l'INSEE d'avril 2014 qui montre le décrochage inexorable du pouvoir d'achat entre actifs et retraités, monsieur le conseiller affirme, cependant, que « *tout dépend du choix politique fait collectivement* ».

À propos du gel des pensions, il insiste sur le fait qu'une inflation à 0,6 % n'aura pas d'incidence dans le quotidien des retraités et que les plus pauvres seront épargnés. Enfin, se voulant rassurant, le « *gouvernement, dit-il, cible toutes les prestations sociales et pas seulement les pensions des retraités* ».

Le 3 juin, des confirmations, mais aussi un début. ■

MARYLÈNE CAHOUE

On a seulement changé de musiciens.



ACTUALITÉ SYNDICALE

Entretien avec Frédérique Rolet

Malgré les contraintes harassantes des fins d'année scolaire, le mois de juin est propice aux rêves d'évasion ou de farniente... mais nous n'avons pas demandé à Frédérique Rolet quels étaient ses lieux de villégiature ou ses loisirs préférés.

Une première question attendue ! Quel bilan pour l'année scolaire 2013-2014 ?

L'année scolaire qui se termine laissera chez la majorité des collègues un large sentiment d'insatisfaction. Les problèmes qui touchent l'ensemble des fonctionnaires pèsent évidemment dans l'Éducation nationale. La faiblesse salariale au regard de la qualification constitue l'un des facteurs de désaffection vis-à-vis du métier comme le montre le nombre de postes non pourvus aux concours du second degré. Ce déclassement salarial est d'autant perçu de façon aiguë chez les enseignants que leur charge de travail a augmenté et que les difficultés professionnelles se sont accrues. Les réformes imposées par le précédent gouvernement perdurent, que ce soit au lycée comme au collège, l'effet des créations de postes a été en grande partie amoindri par la hausse démographique. Les différents groupes de travail sur les métiers ont cependant permis de consolider les missions de certains personnels comme pour les non-titulaires, comme pour les CO-Psy, ou d'apporter des améliorations sur les services des enseignants du second degré. Le décret offre en effet davantage de clarté et d'équité que les précédents mais les discussions n'ont jamais débouché sur des mesures de diminution de la charge de travail.

Mais des changements sont encore possibles avec un nouveau ministre de l'Éducation nationale ?

Le changement de gouvernement survenu après la débâcle des municipales ne laisse aucune perspective d'amélioration de ce type, du fait des choix économiques et budgétaires. Pourtant, la coupure qui s'est instaurée entre le président de la République et une grande partie du monde des salariés et retraités interpelle particulièrement les forces progressistes, et notamment le monde de l'Éducation qui aura besoin d'être renforcé.

Les résultats des élections européennes, fruits de la conjonction des politiques d'austérité et d'une crise sociale et morale, rendent d'autant plus urgent de redonner vigueur à la citoyenneté, de permettre à l'école de remplir pleinement ses missions d'émancipation. À ce titre, le nouveau ministre de l'Éducation nationale a insisté sur la priorité à la réduction des inégalités ; encore faut-il qu'il en ait les moyens et une vraie volonté de revivifier l'édu-



© Thierry Nectoux

Frédérique Rolet

cosecrétaire générale du SNES-FSU

cation prioritaire en donnant à tous les jeunes les outils d'acquisition d'une culture commune. Cette question, fortement portée par le SNES-FSU, sera, avec le travail du Conseil supérieur des programmes sur le socle et les programmes, lourde d'enjeux pour le SNES-FSU l'an prochain.

Bientôt des vacances méritées avec la perspective d'un nouveau mandat et des échéances cruciales pour le SNES et la FSU...

L'année 2014-2015 s'annonce donc chargée une fois de plus, avec les élections professionnelles, la mise en œuvre de la plate-forme revendicative élaborée lors du congrès de Marseille (les liens premier/second degré/enseignement

supérieur, des conditions de travail permettant une véritable diversification des pratiques, l'orientation...) pour porter des alternatives économiques comme notre conception du système éducatif.

Enfin, la stratégie syndicale et les problématiques de l'avenir du syndicalisme, au centre des débats du congrès, ont pris une acuité particulière dans le contexte actuel de défiance vis-à-vis des partis politiques mais aussi de clivage du syndicalisme paralysant pour les conquêtes sociales.

Certes, le climat n'invite pas à l'optimisme mais le travail au SNES-FSU, la richesse des débats et le maintien d'un outil représentatif de la profession, le sentiment qu'il serait irresponsable de ne pas travailler à faire bouger les choses, d'agir pour promouvoir un nouveau pacte social, de nouvelles solidarités, tout cela m'incite à poursuivre mon activité, même si les vacances seront les bienvenues ! ■



EUROPE 2014

« *Le monde et les temps changent* »

Il n'y a pas que les menaces ; il y a l'espoir à construire.

En Europe, les temps ne sont pas ordinaires. Les résultats des élections du 25 mai en témoignent. « *The times there are changing* » disait la chanson dans les années 60.

Elle ajoutait : « *Alors vous feriez mieux de vous mettre à nager ou vous coulerez comme une pierre car les temps sont en train de changer* ».

On pourrait reprendre cette phrase pour aujourd'hui, sauf que le vent (« *Blowin' in the wind* » : décidément Dylan !) ne souffle pas dans le même sens. Et il ne suffira pas de convoquer Radio Nostalgie pour nous tirer d'affaire.

Si les temps changent en Europe, c'est en particulier parce que les peuples ressentent une menace radicale. Certains peuples au Sud et à l'Est vivent déjà avec la réalité de cette menace. Pour les autres, elle plane comme une ombre, même sur les endroits les plus improbables ; j'ai entendu des Norvégiens s'inquiéter de l'austérité, avec l'argument : « *cela nous arrivera un jour* » !

L'austérité est un mot – un autre aurait pu faire l'affaire – qui porte un message radical : la longue période de progrès social, de protections collectives, d'amélioration du bien-être, de la santé et de l'éducation, pour l'ensemble de la population, qui a suivi l'après-guerre ou la chute des dictatures au Sud, est terminée.

Ajoutons que si on traduit le slogan de la compétitivité en bon français (utile de passer de la novlangue néolibérale aux idiomes nationaux ou locaux), il nous est enjoint de nous tirer d'affaire aux dépens de nos voisins : baissions nos salaires pour

faire face à la concurrence des Espagnols qui eux-mêmes..., exportons notre chômage (bravo l'Allemagne !), mettons à la porte tous ces étrangers qui mangent notre pain, et même sanctionnons le « Français de souche » d'à côté soupçonné de fraude au RSA. Chacun doit penser son voisin comme une menace pour soi.

La compétitivité est le support économique de la guerre entre les nations et entre les individus ; avec la menace contre le modèle social, voici l'autre pilier de la construction européenne, la paix entre les nations qui est en danger. Avec cette austérité sans fin qui s'est installée, avec ces coupes dans la santé et l'éducation, avec ces jeunes condamnés au chômage et à l'émigration, non seulement le passé est révolu, mais c'est l'existence même du futur qui est en cause : l'interdit de l'avenir est la caractéristique

de notre période disent Dardot et Laval dans leur dernier livre⁽¹⁾.

Dans ce climat de désarroi, il y a la tentation du retour en arrière, du repli sur nos frontières et des certitudes d'hier.

Prenons plutôt Dylan au mot : « *nous ferions mieux de nous mettre à nager* » !

En prenant appui sur les acquis du passé, imaginons le monde de demain. Réinventons les solidarités, construisons l'Europe par des échanges, des mobilisations communes avec les autres peuples. Ce n'est pas facile, mais si on ne veut pas couler... ■

DANIEL RALLET

(1) *Commun – Essai sur la révolution au XXI^e siècle.* Éditions La Découverte, 2014



© Fotolia.com / Gina Sanders

TAFTA : PRESSION ET RÉPRESSION

Une journée particulière

Le 15 mai, à l'appel de l'alliance D19-20⁽¹⁾ avait lieu à Bruxelles une manifestation pour dénoncer l'*European Business Summit*, rassemblement de lobbyistes des grandes entreprises européennes dont l'objectif avoué était d'influencer les responsables politiques pour aboutir à un traité de libre échange UE-USA (le TAFTA) le plus libéral possible. Daniel Rallet y participait en tant que représentant de la FSU dans ATTAC ; il revient sur cette journée.

Le mot d'ordre était « encerclons l'European Business Summit » ; il y a bien eu encerclement...

Oui ! Mais c'est la police qui a encerclé le millier de manifestants qui avait pu se rendre aux abords du palais d'Egmont où se tenait la réunion. Les autorités de Bruxelles ont pris la décision d'essayer d'étouffer la mobilisation dans l'œuf en procédant à des arrestations massives. À aucun moment la police n'a cherché à disperser une manifestation par ailleurs exceptionnellement pacifique (pas même un autocollant sur une banque). Elle a manœuvré pour arrêter le plus de monde possible. Évidemment, avec cette méthode on ne sait pas qui on arrête ; parmi les 250 manifestants arrêtés il y avait des députés européens ! J'ai été moi-même arrêté, menotté et retenu plusieurs heures.

Les manifestants n'étaient donc pas de « dangereux extrémistes » ?

Ils représentaient la société dans sa diversité, avec beaucoup de jeunes, et comble de la situation autant de Flamands que de Francophones ; mais en encerclant les puissants qui manœuvrent dans

l'ombre de leur palais, nous devenions un symbole très fort et un sujet explosif à désamorcer d'urgence.

Cette politique répressive irrationnelle est dictée par la défense du TAFTA ?

Le TAFTA a ceci de particulier qu'il s'attaque à tous les domaines de la société et donc de façon aventuriste à beaucoup de monde : normes sanitaires, sociales, environnementales, propriété intellectuelle, décisions des pouvoirs publics. Il se double de deux grands accroc à la démocratie : le dispositif investisseur-État qui permet aux entreprises d'attaquer des lois et décisions publiques dès lors qu'elles gênent la rentabilité de l'entreprise, et deuxièmement (ce qui était la cible de la manifestation) l'élaboration d'un traité dans la plus parfaite opacité, avec les lobbies à la manœuvre. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR JEAN-PIERRE BILLOT

(1) Alliance D19-20 rassemble des agriculteurs, des citoyens, des artistes, des représentants de syndicats, d'ONG, d'associations... inquiets du risque de catastrophe sociale, économique, écologique engendrée par le libéralisme mondialisé.

RETRAITÉS : UNE RÉPONSE SYNDICALE EUROPÉENNE

La FERPA

70 millions de personnes en Europe ont plus de 60 ans. Pour beaucoup, elles ont été syndiquées en tant qu'actifs et le sont restées, la retraite venue. La question d'un regroupement dans le cadre européen des organisations syndicales de retraités s'est posée assez tardivement.

La Fédération européenne des retraités et personnes âgées (FERPA) a été créée en 1993.

Elle regroupe des millions d'affiliés, des syndicats européens de retraités et adhère à la Confédération européenne des syndicats (la CES). Elle coordonne sa politique avec celle de la CES en matière de sécurité et de protection sociale notamment en ce qui concerne les pensions, les soins de santé, la lutte contre l'exclusion sociale et contre la pauvreté qui touche plus de 16 millions de personnes âgées en Europe. Elle revendique la mise en place d'une procédure de consultation par la Commission européenne des organisations les plus représentatives des retraités afin que leurs voix soient entendues lors des décisions qui les concernent.

Caractéristique de la période : la forte augmentation de la pauvreté et la détérioration de l'inclusion sociale des personnes âgées en Europe. Dans le cadre des élections européennes, la FERPA a

adressé une lettre aux listes des partis démocratiques rappelant ses revendications pour l'accès à la santé, au logement, à la culture, pour des pensions qui améliorent le niveau de vie des retraités et personnes âgées et une prise en charge de la perte d'autonomie pour les personnes concernées et leur famille.

Les UCR⁽¹⁾ françaises se retrouvent dans la FERPA ; la SFR-FSU⁽²⁾ qui, au niveau national, n'est pas reconnue officiellement par l'inter-UCR, connaît le même type de situation au plan européen. Les congrès FSU et SNES ont demandé que cesse cette discrimination. ■

MARYLÈNE CAHOUE

(1) Union confédérale des retraités, organisation des retraités CGT, CFDT, FO, etc.

(2) SFR-FSU : Section fédérale des retraités de la FSU

RESPIRER DEVIENT UN RISQUE !

Monde moderne et pollution

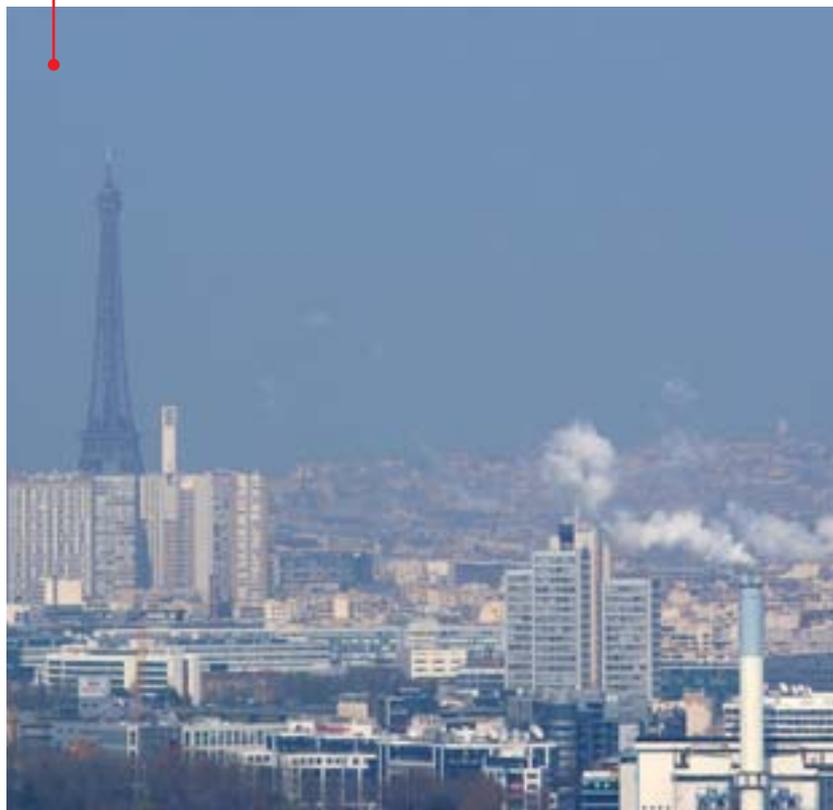
Selon l'OMS, la pollution de l'air a tué 7 millions de personnes dans le monde en 2012, soit un décès sur huit !
« La pollution de l'air est devenu le principal risque environnemental de santé dans le monde. »

En France, la pollution atmosphérique

par les particules serait à l'origine chaque année d'environ 42 000 décès prématurés, soit près de 8 % des décès. L'exposition aux particules réduit en moyenne l'espérance de vie de plusieurs mois. 60 % de la population est exposée à un environnement de l'air dégradé. D'après les travaux de l'INSERM⁽¹⁾ en 2012, la prévalence⁽²⁾ des maladies allergiques a considérablement augmenté au cours des 20-30 dernières années : 15 à 20 % pour la dermatite, la rhinite et la conjonctivite allergique, et 7 à 10 % pour l'asthme ; multiplication aussi des cas de cancers.

En mars 2014, la moitié de la France a subi un pic élevé de pollution atmosphérique. Des mesures d'urgence ont, alors, été prises mais celles-ci restent insuffisantes après des décennies d'inaction politique ; les habitants paieront au prix fort cette inaction même si certaines décisions ont été prises au sein du Comité interministériel de la qualité de

Ce n'est pas
seulement à Paris
que la pollution sévit...



© Fotolia.com / Photofranck

l'air (CIQA) pour élaborer, conjointement avec les collectivités locales concernées, des solutions en particulier dans le domaine des transports : favoriser le développement de toutes les formes de transport et de mobilité propres par des mesures incitatives, réguler le flux de véhicules dans les zones particulièrement affectées par la pollution atmosphérique, réduire les émissions des installations de combustion industrielles et individuelles... Mais la politique des carburants doit être repensée. Ne serait-il pas temps de développer des énergies de transition pour les véhicules de transport comme l'électricité, le gaz, le GNV et le GPL ?

Tous concernés par la qualité de l'air mais aussi de l'eau et des sols

De nombreuses ARS (Île-de-France, Nord-Pas-de-Calais, PACA...) se mobilisent sur la santé environnementale, notamment sur les pathologies respiratoires, cardiovasculaires, inflammatoires et allergiques. Par ailleurs les effets de la catastrophe de Fukushima sur la santé des Japonais, mais aussi sur la population mondiale se confirment. Les radiations ne se sont pas arrêtées, comme par miracle, à nos frontières ! C'est le monde entier qui doit se sentir concerné par la qualité de l'air, de l'eau et des sols. Individuellement, nous pouvons contribuer en ayant des comportements responsables, en évitant le gaspillage, en employant des produits naturels, en ne jetant pas les produits toxiques n'importe où...

Mais ce n'est que par l'engagement d'associations et de syndicats relayant les alertes données par les scientifiques sur les conséquences des substances polluantes – la reconnaissance des méfaits de l'amiante en est un parfait exemple – que des politiques industrielles et agricoles respectueuses de l'environnement pourront être mises en place. ■

FRANÇOISE EIDEN

(1) INSERM : Institut national de la santé et de la recherche médicale, établissement public créé en 1962.

(2) Prévalence : en épidémiologie, nombre de personnes atteintes d'une certaine maladie à un moment donné dans une population donnée.

POLLUTION ET MORTALITÉ

Des associations se mobilisent

Les associations sont souvent à l'origine des alertes en matière de santé publique. Germain Barré, militant d'Attac 08, a fait un constat inquiétant pour son département, les Ardennes.

Qu'avez-vous constaté de particulier dans les Ardennes ?

Au cours de la réalisation « d'un projet citoyen » dont l'objectif était d'établir un état des lieux du département des Ardennes, je me suis rendu compte que le taux de mortalité prématurée y est très élevé, le sixième taux des départements métropolitains⁽¹⁾.

Comment avez-vous analysé cette mortalité anormale ?

J'ai élaboré une démarche permettant d'évaluer le taux de mortalité de chaque commune par rapport ce qu'il aurait dû être si la commune avait été dans la norme départementale. La norme départementale est comprise ici comme l'impact de déterminants de santé sur le taux de mortalité des communes ardennaises. L'âge est le principal déterminant. À titre indicatif, ces mêmes déterminants expliquent 90 % de la variation de la mortalité intercommunale dans les Bouches-du-Rhône.

Quelles causes avez-vous identifiées ?

Les zones de surmortalité les plus intenses se situent dans le sud du département. On constate dans les Ardennes une mortalité anormale des agriculteurs, ce qui est une situation minoritaire en France. L'isolement associatif et médical de certaines zones est renforcé par une autre cause majeure de mortalité : les pesticides.

Une des zones de mortalité importante est centrée sur Donchery ; incluant Sedan, elle compte plus de 27 000 habitants et connaît un taux de mortalité anormal. L'hypothèse principale, la présence de l'usine Foséco sur Donchery de 1961 à 1994, est avancée dans le livre de René Gérard Evrard, *L'amiante, ils savaient*⁽²⁾ : il écrit notamment : « la Crocidolite, la plus dangereuse de toutes les fibres d'amiante utilisées, était stockée à tous les vents, sur le quai de déchargement, parfois dans une grande cour intérieure à l'établissement de Donchery. Elle a aussi été stockée dans un hangar en bois dont les planches étaient à claire-voie (p. 183) ». Il faut ajouter deux décharges d'amiante sur Donchery et la présence d'autres entreprises polluantes sur cette zone. À Bourg-Fidèle, il y a une pollution bien connue aux métaux lourds, notamment le plomb. Chez Métal Blanc, il n'y avait aucune protection des salariés. La situation a changé car l'entreprise a été mise aux normes, mais le village reste contaminé. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR DANIEL RALLET

(1) Le taux de mortalité est de 8,7 pour l'ensemble du territoire métropolitain (chiffres INSEE, 2012), il est de 9,7 pour la Région Champagne-Ardenne et de 10,4 pour le département des Ardennes.

(2) Publié en 2007 par la Société des écrivains, épuisé chez l'éditeur.



Au village aussi, l'on a le pire des polluants : les pesticides.

RETRAITE ET SYNDICALISME, AUCUNE INCOMPATIBILITÉ

Rester syndiqué c'est facile, c'est utile...

Avec la retraite, beaucoup de nos collègues cessent d'adhérer au syndicat.



Pour certains, il s'agit simplement d'une perte du lien avec leurs collègues : n'étant plus dans un établissement, les conditions de l'adhésion paraissent plus compliquées, ils sont dans la sidération légère de la non-rentree. La simplification de la démarche à effectuer, la continuité possible d'avec la situation précédente d'« actif » doit permettre de répondre à ce cas.

Pour d'autres, carrière achevée, n'ayant plus rien à demander comme « service » au syndicat ou à attendre d'une action collective, l'utilité du maintien au SNES-FSU disparaît. Il faut alors faire comprendre que le SNES-FSU peut aider un retraité dans une série de démarches de la vie civile ou personnelle, mais aussi que sa situation ne le coupe pas de l'apport de l'action collective. Sans négliger l'apport d'informations régulières et les rencontres dans un collectif solidaire.

La pression médiatique qui accompagne tout projet gouvernemental sur les retraites et les retraités permet de comprendre que pour les dirigeants de l'économie et leurs serviteurs, il est bien question de s'en prendre à la retraite comme rémunération continuée du travail. Leur but est une formidable régression séculaire pour faire financer par les seuls salariés leur propre retraite, leurs conditions matérielles de vie après l'activité professionnelle. Le faux bon sens qui accompagne la promotion de la retraite par capitalisation, car c'est à cela qu'aboutirait le processus, cache un hold-up programmé, avec les catastrophes prévisibles d'une finance sans obligation ni sanction. Cela vise aussi à détruire les solidarités intergénérationnelles pourtant garantes d'une société civilisée.

Le syndicat est le premier outil nécessaire. ■

JEAN-PAUL BEAUQUIER

SNES-FSU, SFR-FSU, FGR-FP

Une seule adhésion mais un vaste réseau

Les 8 000 retraités du SNES-FSU ont fait le choix, comme les retraités des autres syndicats de la FSU, de rester syndiqués dans leur syndicat d'origine, à l'inverse des retraités des confédérations qui sont organisés dans des UCR (Union confédérale de retraités). Ce choix a un sens : l'affirmation du lien intergénérationnel entre syndiqués.

Les retraités du SNES-FSU sont assimilés à une catégorie ; à ce titre ils élisent tous les deux ans, dans le cadre des élections internes, deux secrétaires de catégorie (titulaire et suppléant), membres ès qualité de la CA nationale. Trois élus retraités siègent à la CAN. Un collectif national anime le secteur, assure la publication de quatre numéros spéciaux de

L'US, adressés aux retraité(e)s en supplément des numéros habituels, dont un adressé à l'ensemble des syndiqués. Il prend aussi l'initiative de stages nationaux intéressant les retraité(e)s et convoque chaque année une assemblée générale regroupant plusieurs dizaines de militants autour d'une thématique particulière.

Au plan académique, leur responsable, s'il est élu dans le cadre de l'élection du S3, est membre ès qualité de la CA académique. Au plan local, les retraité(e)s appartiennent à une section de niveau départemental qui jouit de toutes les prérogatives d'un S1, dotée d'un secrétaire et d'un trésorier, généralement désignés en assemblée générale. Chaque S1 se réunit en assemblée générale une à plusieurs fois par an.

De nombreux retraité(e)s siègent dans les CODERPA (Conseil départemental des retraités et personnes âgées) et les ARS (Agences régionales de santé). Mais la future réforme des CODERPA remet en cause la représentation des retraité(e)s ès qualité. Ajoutons que des permanences retraité(e)s sont assurées au siège du S4 et dans les S3.

Du 17 au 18 juin :
près de 100 délégués FSU
au Congrès de la FGR-FP
à Poitiers



© DR

Adhérents du SNES, les retraité(e)s font aussi partie de la FSU et sont regroupés au sein de la Section fédérale des retraités, la SFR-FSU, forte de 22 000 membres, issus de tous les syndicats de la fédération. Une section fédérale de retraité-es est constituée dans chaque département. La SFRN, à l'échelon national, organise chaque année à Paris les **Journées d'automne**, autour de thématiques renouvelées chaque année.

Enfin, ils appartiennent à la Fédération générale des retraités de la Fonction publique, la FGR-FP, à laquelle ils sont affiliés par l'intermédiaire du SNES. À ce titre, ils participent à la vie de la FGR-FP (Assemblée générale, élections internes, congrès) qui regroupe pour l'essentiel des retraité(e)s de la FSU, de l'UNSA, de Solidaires-Finances ainsi que des adhérents directs. Elle compte 52 000 adhérent(e)s et est adossée au pôle des retraité(e)s de la Fonction publique (260 000 adhérent(e)s au total). ■

MARYLÈNE CAHOUE, FRANÇOISE EIDEN

LA GUERRE DES ÂGES N'AURA PAS LIEU

Le choix des retraités du SNES-FSU prend appui sur le fait que la pension est un salaire continué ; les pensions ne sont plus alignées sur le point d'indice ; mais le gouvernement gèle les pensions jusqu'en octobre 2015 comme il avait maintenu le gel du point d'indice des traitements ; c'est ensemble que se mène le combat contre l'austérité.

Actifs et retraités continuent ensemble à défendre la Fonction publique, un système éducatif de qualité, une protection sociale juste et solidaire, ainsi que les grands principes de la laïcité, les droits et libertés... Rester dans le SNES-FSU, c'est aussi concrétiser le rôle de mémoire, de passeur que peuvent jouer les retraités ; c'est rester au cœur des enjeux sociaux et montrer que la solidarité intergénérationnelle n'est pas un vain mot.

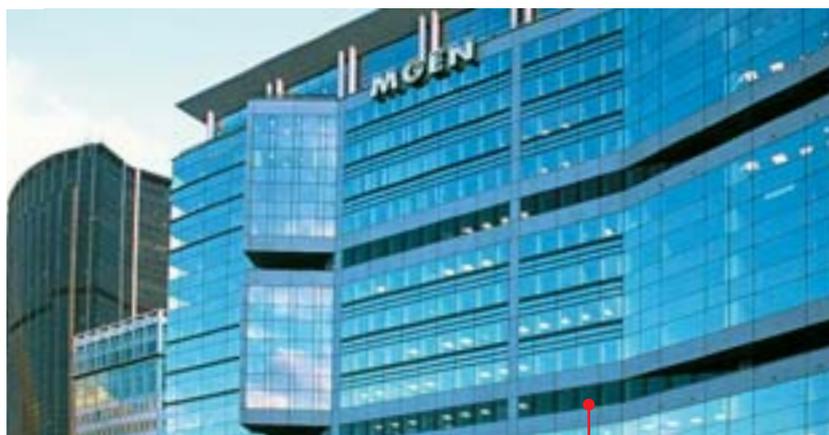
DU CÔTÉ DES MUTUALISTES

Confirmation du changement de cap à la MGEN...

L'instauration, en 2009, de trois niveaux de cotisations représentait déjà une rupture avec les grands principes de solidarité intergénérationnelle. En 2014, cette rupture va s'accroître.

Une nouvelle offre « cap sur l'âge »⁽¹⁾ sera proposée aux jeunes collègues (moins de 35 ans sans enfant) : cotisation moins onéreuse mais moindre niveau de couverture avec en prime, pour s'adapter au mode de vie des jeunes, des packs « prévention » et « se soigner autrement ». Cette nouvelle offre est le point de départ d'une refonte profonde de l'offre mutualiste qui sera soumise en 2015 avec de plus en plus d'entorses à la règle de base de la solidarité mutualiste : « chacun cotise suivant ses moyens et reçoit suivant ses besoins ». Deux propositions seront soumises à l'approbation de l'AG⁽²⁾, l'une accentuant la discrimination par l'âge avec quatre taux de cotisation proportionnels au revenu croissant par tranche d'âge, l'autre prévoyant un système optionnel : quatre niveaux de couverture-santé.

La direction de la MGEN explique ces choix par la nécessité de résister à la concurrence initiée par la



Esprit mutualiste, es-tu là ?

création de l'ACI (Aide pour l'acquisition d'une assurance complémentaire santé) et par la crise profonde de la société qui exige une évolution prestataire pour séduire les jeunes collègues. La MGEN affirme : « *Notre différence, ne pas faire de différence !* », les adhérents auront donc à manifester leur volonté que le slogan reste conforme à la réalité. ■

FRANÇOISE EIDEN

(1) *Reflets mutualistes MGEN* n° 113 mars 2014.

(2) Compte rendu de la CA de la MGEN de janvier 2014.

« AIDE À LA PERSONNE »

Des formations d'avenir... à condition

S'il est admis que l'adaptation de notre société au vieillissement passe par des innovations technologiques demandant pour les créer et les mettre en œuvre des personnels bien formés et bien rémunérés, l'aide directe à la personne ne semble pas bénéficier d'une telle considération ; et pourtant...



PRISE EN CHARGE DE LA PERTE D'AUTONOMIE

Des personnels nomades

La loi sur l'adaptation de la société au vieillissement de l'âge sans intervention de professionnels.

Il s'agit de bien faire la distinction entre les aidant(e)s souvent familiaux et les professionnels, qui eux relèvent de l'aide à domicile et du champ sanitaire et social. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas soutenir les aidant(e)s dans leur tâche difficile et réfléchir à des coopérations mais en veillant à ce que chacun reste dans son rôle. Lors de la discussion du projet de loi, une seule séance de deux heures a été consacrée aux « métiers de l'autonomie », thématique qui se trouve annexée au texte alors que l'action de ces personnels, qui sont appelés à intervenir dans le cadre du maintien à domicile et des EHPAD, est fondamentale.

À juste titre, le ministère a rappelé l'importance « des métiers de l'accompagnement et du soin » dont la spécificité doit être rendue plus visible. Le SNES-FSU partage le constat de métiers précarisés par des conditions de travail difficiles, du fait essentiellement de la pénibilité des tâches à accomplir, de la multiplicité et de la

Dossier réalisé par Jean-Pierre Billot, Georges Bouchart, Marylène Cahouet, Annie Clavel, Michèle Olivain et Jean-Louis Viguier.
Et avec la collaboration de Serge Pagnier du SNETAP-FSU



Même à visage humain, la technologie ne suffira pas.

NOMIE

mbreux et bien formés

nt veut répondre au défi de la révolution de l'âge ; il ne peut y avoir de politique

diversité des employeurs qui font du métier une addition de miettes d'emplois, avec notamment des déplacements non pris en charge, des salaires bas... les personnels sont actuellement majoritairement des femmes relativement âgées peu qualifiées.

Les métiers de l'autonomie relèvent du domaine sanitaire et social ; on est face à un véritable maquis des formations. Les Régions, qui ont la compétence des formations sanitaires et sociales depuis 2005 et qui travaillent avec les ARS notamment, sont confrontées à des problèmes de financement et à la multiplicité de statuts des établissements de formation. Le plan de stabilité qui prive les collectivités territoriales de 11 milliards va encore aggraver la situation.

Alors oui, il faut, selon les termes du projet de loi, faire des métiers du social et du médicosocial « des leviers d'insertion et de promotion des pro-

fessionnels », « développer la qualification », rendre attractifs ces métiers pour améliorer les conditions de travail, la qualité de l'emploi, lutter contre l'usure professionnelle et promouvoir la mixité dans les emplois à l'aide à l'autonomie. Il est donc indispensable de recruter des jeunes, de les qualifier et de les conserver dans ce secteur d'activité. Cela suppose donc d'agir à la fois au niveau des personnels en place, en assurant leur promotion grâce à la VAE et à la formation continue, et en offrant aux jeunes une formation initiale ambitieuse qui assure mobilité et promotions futures.

Ce sont les propositions défendues par la FSU lors de la concertation sur le projet de loi ; le ministère quant à lui, privilégie « les emplois d'avenir », l'insertion des personnels dans une équipe et remet à plus tard l'exigence d'une qualification. ■



QUALITÉ DU SERVICE D'AIDE À LA PERSONNE

Entretien avec Emmanuelle Puissant

Chercheuse associée au Centre de recherche en économie à l'Université de Grenoble, Emmanuelle Puissant collabore à l'ADES⁽¹⁾. Une partie de ses recherches porte sur le travail et l'emploi à domicile ; c'est à ce titre que nous l'avons sollicitée.

Quelles sont les principales caractéristiques d'un service d'aide à domicile ?

Au départ, ces services étaient quasi exclusivement associatifs et dans une moindre mesure publics. Depuis les années 80, avec le développement des politiques de l'emploi dans ce secteur, l'emploi direct s'est développé avec le chèque emploi service. Depuis 2005 les entreprises à but lucratif ont investi ce secteur. Le salariat se caractérise par des conditions de travail et d'emploi très dégradées. À plus de 98 % composé de femmes, il se caractérise par un temps partiel très répandu (68 %), des rémunérations horaires et mensuelles très basses (68 % des aides à domicile ont un salaire mensuel net inférieur à 1 000 euros), une part importante de salariées considérées comme étant non qualifiées (62 %), et une pénibilité du travail très forte avec des pénibilités liées à la relation, à savoir des agressions physiques et verbales, etc., et des pénibilités « industrielles » comme les problèmes posturaux, les nuisances chimiques...

J'ajouterais que c'est globalement dans l'aide à domicile auprès des personnes âgées que la reconnaissance du travail et des métiers est la plus difficile, par rapport à l'aide aux familles.

Selon le discours dominant ce secteur est un gisement d'emplois notamment pour les « basses » qualifications.

C'est effectivement un discours dominant, je parlerais même de « rouleau compresseur idéologique ». Le mythe du gisement d'emploi non qualifié et non délocalisable n'est pas récent mais il a été de nouveau mis sur le devant de la scène avec la loi Borloo. Cette idéologie est redoutable, car elle biaise le débat : « *si on est pour le développement de l'emploi pour les femmes peu qualifiées, on doit être pour le développement des emplois des services à la personne* ». Les gouvernants justifient ainsi le développement d'une politique quantitative d'emploi, sans que jamais on s'interroge sur ces emplois, ou plutôt sur ces heures d'emploi, ou de ces miettes d'emploi. Ces emplois, nous dit-on, valent mieux que la profusion du travail non déclaré... En gros : « *quiconque est contre le travail non déclaré est pour le développement de ces miettes d'emploi* ». Des emplois de quelques heures par semaine sont-ils des emplois ?

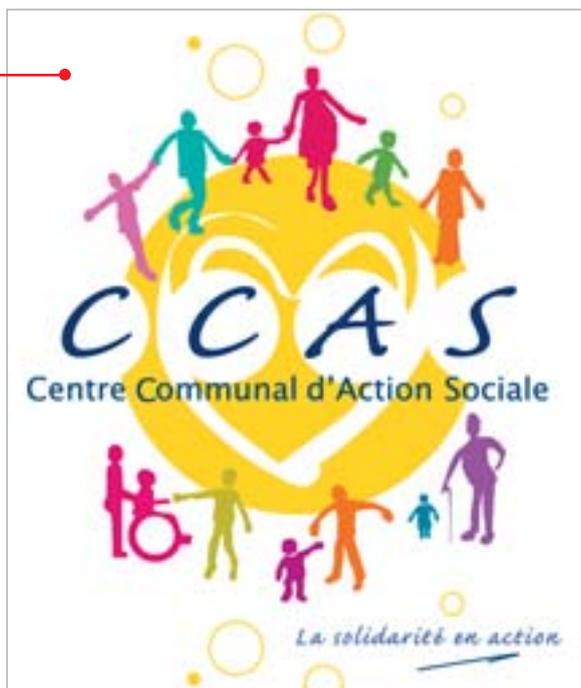
De plus, cette idéologie du gisement d'emploi occulte complètement la question des qualifications des salariées du secteur qui doit être un vivier d'insertion des salariées éloignées de l'emploi. Je fais partie de celles et ceux qui pensent que ce travail est un travail qualifié et que les freins à la reconnaissance de ces qualifications sont pour beaucoup idéologiques : l'idée que les compétences requises seraient des compétences innées et que n'importe quelle femme est en mesure d'être aide à domicile. Pour résumer, le principal frein à la reconnaissance des qualifications dans le secteur réside dans les rapports sociaux de sexe, exacerbés dans ce secteur.

L'idée de qualification exigeante est souvent écartée au nom d'une politique d'insertion pour des publics non qualifiés...

Est-ce légitime que ces activités auprès de publics fragiles soient présentées *a priori* comme un vivier d'emplois d'insertion ? Est-ce légitime que le secteur repose sur la rencontre de deux formes de fragilités, celles des usagers et celles des salariées en insertion ?

Ces activités sociales et médicosociales, reconnues comme telles depuis 2002 par le législateur, sont des activités par nature qualifiées. Quand on entre dans le domicile privé d'une personne en perte d'autonomie, on n'intervient

Développer le système prestataire



© DR

jamais uniquement pour du ménage, ou pour des tâches dites « simples ». La partie « veille sanitaire et sociale », la partie sollicitation, lien social, etc., sont des éléments constitutifs du travail social et médicosocial. Donc ce travail est un travail par nature qualifié.

La difficulté tient dans la reconnaissance des qualifications. La validation des acquis de l'expérience est compliquée dans ce secteur ; le rapport à l'écrit, aux épreuves académiques de validation des savoirs et savoir-faire est un frein sérieux. Quelles conclusions en tirer ? Que la qualification est hors d'atteinte de la majorité des salariées, qui exercent pourtant au quotidien un travail qui requiert des compétences spécifiques ? On se trouve aujourd'hui dans une situation aberrante, contraire au droit du travail : une majorité des salariées sont rémunérées comme des salariées non qualifiées alors qu'elles exercent un travail qualifié.

Quelles sont donc les conditions pour assurer un service d'aide à domicile de qualité ?

C'est un modèle de service qu'il faut repenser. Je crois peu aux actions ponctuelles sur un salariat dont le modèle repose sur la précarité, le temps partiel et la non-reconnaissance du travail effectué. La qualité du travail

et de l'emploi, mais aussi la qualité du service, sont directement liées à la structuration de l'offre de services, au modèle d'organisation du service.

Pour agir sur la qualité des emplois et du travail et simultanément sur la qualité du service rendu aux usagers, c'est le système prestataire qu'il faut développer. C'est une question de politique publique, de vie en société, de modèle salarial, de solidarité qui est posée.

Les financements existent : aujourd'hui les financements des activités à domicile se divisent en trois catégories : l'aide sociale est financée à hauteur de 5 milliards d'euros ; les exonérations fiscales accessibles à 30 à 40 % des personnes âgées s'élèvent à 3 milliards d'euros, et les niches fiscales accessibles aux 15 % des personnes âgées aux revenus les plus hauts, à 3 milliards d'euros. La partie aide sociale pourrait ainsi facilement doubler son montant, et être en mesure de financer un service prestataire, de maîtrise publique, avec des conventions collectives plus protectrices... Mais c'est un choix de société, un choix politique... ■

(1) ADES : Association pour le développement économique et social liée au centre de recherche de la CGT Rhône-Alpes.

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

Un parcours d'obstacles

Depuis 2002, année de la mise en place de la VAE, le secteur sanitaire et social arrive derrière l'Éducation nationale pour le nombre de candidats à la reconnaissance des acquis de l'expérience.

Les personnels de l'aide à domicile ont droit à la formation professionnelle et à l'accès à la VAE. Ils s'engagent notamment pour le DEAVS, diplôme d'État d'auxiliaire de vie social. Mais le diplôme ne garantit aucune amélioration, ni salariale ni en terme d'évolution d'emploi. Souvent en situation personnelle fragile, il leur est difficile de s'engager dans la VAE qui reste actuellement quasiment hors d'atteinte (très peu d'information, d'aide technique et financière) et surtout sans reconnaissance à la clé...

Comment imaginer que des personnes, éloignées de la formation depuis des années, puissent constituer un dossier précis, exigeant, décrivant leur activité passée et présente, les compétences correspondant aux attentes du diplôme visé... et cela avec un crédit de 24 heures, passage devant le jury compris ? Les aides actuelles sont très insuffisantes, tant pour l'accueil que pour le suivi (éla-

boration du dossier, préparation de l'entretien avec le jury).

Recrutement, formation, gestion des carrières et rémunérations doivent relever d'un service public. Dans ce cadre la VAE deviendra l'outil de progrès et de qualité. ■



Que de barrières à franchir !

FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

Un foisonnement peu cohérent

Les formations sanitaires et sociales dépendent de plusieurs ministères (Éducation nationale, Agriculture, Affaires sociales) et sont une compétence des Régions depuis 2005. Les schémas régionaux de formation répertorient l'existant et évaluent les besoins.



Comment s'y retrouver ?

L'Éducation nationale offre des formations de second degré et de post-bac.

En lycée, sont ouverts :

- les CAP « Santé et travail social », ils ne regroupent que 3,9 % des élèves de ce niveau et presque la moitié se trouvent dans le privé ;
- le bac pro ASSP (Accompagnement, soins et services à la personne) ;
- le bac techno ST2S (Sciences et technologies de la santé et du social).

La poursuite d'études peut prendre les formes suivantes :

- le BTS SP3 (Services et prestations des secteurs sanitaire et social) ;
- le BTS ESF (Économie sociale et familiale) ;
- le BTS Diététique.

Les lycées agricoles préparent à des diplômes similaires :

- le bac pro « Service en milieu rural/services aux personnes et territoires » ;
- le bac techno « Sciences et technologies de la santé et du social ».

Un CAPA « Service en milieu rural » et un BEPA « Services à la personne » sont délivrés durant le parcours de formation.

Par ailleurs, les maisons familiales rurales, sous statut associatif et sous contrat avec l'État ou les Régions, offrent des formations de type diplômes d'État (DE) et,

en liaison avec les lycées agricoles, des formations par alternance ou apprentissage, du CAP au BTS. Des attestations de formation pour stagiaire en formation professionnelle continue complètent le panorama des qualifications.

Le ministère des Affaires sociales organise surtout des formations sanctionnées au niveau V.

Aucun diplôme n'est exigé au départ. Les dénominations varient : « aide médico-psychologique, auxiliaire de vie sociale, assistant de vie pour personnes âgées, aide-soignant en structure collective »...

On compte aussi un CAP « Assistant technique en milieu familial et collectif » et le DE Moniteur-éducateur, auprès de handicapés ou de personnes en situation de dépendance.

Une mention complémentaire « Aide à domicile » est délivrée par les Affaires sociales et l'Éducation nationale. Chaque diplôme peut être obtenu par la VAE. S'y ajoute le brevet professionnel du ministère de la Jeunesse et de l'Éducation populaire (BP JEPS), option Animation auprès des personnes âgées.

La diversité des formations, des certificateurs, des employeurs, des parcours professionnels pose problème. Des passerelles entre les diplômes des différents ministères, des garanties de cohérence, de professionnalisation sont des exigences immédiates pour valoriser ces diplômes et garantir la qualité des aides apportées. ■

FORMATIONS « SERVICES AUX PERSONNES »

Le ministère de l'Agriculture délègue

L'enseignement privé, dans ses composantes à temps plein (privé confessionnel) et à rythme approprié (Maisons familiales rurales - MFR), prospère au ministère de l'Agriculture, notamment dans la filière professionnelle des « services aux personnes » où il scolarise plus de 80 % des effectifs élèves.

La filière « services aux personnes »

dans l'enseignement agricole à la rentrée 2013, c'est 43 500 élèves répartis entre le cycle deux ans du CAPA « Services en milieu rural » (SMR), 7 700 élèves, et le cycle trois ans du baccalauréat professionnel « Services aux personnes et aux territoires » (SAPAT), 35 800 élèves.

Les MFR dispensent des formations sous statut scolaire alternant des enseignements théoriques et pratiques dispensés dans l'établissement et une insertion dans le milieu professionnel agricole et rural. Le développement récent du baccalauréat professionnel en MFR trouve ses origines dans la disparition en 2007 du BTA « Service en milieu rural » et plus récemment par le redéploiement du cycle BEPA en bac pro en trois ans. Ainsi, la réforme de la voie professionnelle leur a permis de se développer au

niveau IV, niveau où elles n'étaient jusqu'alors que peu implantées. Cette opportunité nouvelle permet aux MFR de revendiquer de nouvelles ouvertures de formations CAPA « SMR », le niveau d'admission en classe de Seconde professionnelle s'étant relevé ainsi que des formations BTSA « Développement, animation des territoires ruraux ».

L'essor de l'enseignement privé dans l'enseignement agricole et notamment des MFR relève tant de son financement spécifique assuré par le ministère de l'Agriculture que du lobbying politique et professionnel rural à son égard. En outre, percevant des Régions une subvention à l'élève, les MFR ne sont pas soumises aux contraintes budgétaires de la LOLF car elles agissent en qualité de délégataires de service public et ne sont donc pas soumises aux contraintes propres au service public lui-même. ■

POUR NE PAS CONCLURE

Des personnels mieux formés, mieux payés et mieux protégés

Tout concourt à un développement des professions para-médicales et de services à domicile...

À la **sphère médicosociale** qui inclut des intervenants multiples auprès des personnes dépendantes à des degrés divers, vient s'ajouter une sphère davantage « médico-sanitaire » qui résulte des prescriptions institutionnelles en œuvre telles que la médecine et la chirurgie ambulatoire (pas d'hospitalisation), et l'hospitalisation à domicile encouragée à des fins d'économie et d'alignement européen. On constate aussi, par exemple, des séjours de plus en plus raccourcis dans les services maternité lors des accouchements... Ces orientations imposent d'aller, plus que jamais, vers des formations qualifiées et qualifiantes pour les personnels et qui ne doivent plus rester dans la précarité, actuellement le lot de la plupart d'entre eux. Le SNES-FSU a réaffirmé lors de son dernier congrès que « le service public de formation doit être sollicité et développé tant pour les formations initiales à hauteur des besoins que pour un vaste plan de for-

« mation continue des personnels existants ». De même, le dernier congrès de la FSU a revendiqué une offre de services à domicile pour lesquels les personnels doivent être formés en nombre suffisant et doivent, pour les personnels de droit public, bénéficier d'un statut relevant soit de la Fonction publique territoriale, soit de la Fonction publique hospitalière. ■



Continuer à peser

Dans cette rubrique, Marie-Louise Billy et Robert Jacquin vous répondent ; envoyez vos questions à **L'US-Retraités**, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 ou par mail à enretraite@snes.edu
Permanence téléphonique les mercredi et jeudi : 01 40 63 27 32 et 01 40 63 27 31

DES CHANGEMENTS... POUR LES ADHÉRENTS DE LA MGEN...

Il faut signaler sa mise en retraite, faire parvenir une photocopie de son titre de pension pour que la nouvelle situation soit prise en compte et que les prélèvements se fassent sans retard. Il peut être nécessaire de changer d'affiliation départementale, si l'on ne réside pas dans le département où l'on exerçait.

À noter que votre cotisation de retraité(e) sera majorée : son taux sera de 3,56 % alors qu'il était de 2,97 % en tant qu'actif.

... LA CONTINUITÉ POUR LES ADHÉRENTS AU SNES-FSU

Aucune mauvaise surprise pour la cotisation syndicale : elle variera en fonction du montant de votre pension. Pour se syndiquer à nouveau ou rester syndiqué, la démarche est simple : contactez votre section académique si vous ne recevez pas votre bulletin d'adhésion annuelle. Le trésorier académique ou départemental de la section des retraités réparera cette erreur. Vous recevrez alors toujours l'ensemble de la presse syndicale et en plus, quatre fois par an, *L'US-Retraités*.

Rappelons que depuis 2012, les cotisations syndicales ouvrent droit à un crédit d'impôt et non plus seulement à une réduction d'impôt. Vous aurez donc droit à une diminution du montant de vos impôts sur le revenu égale à 66 % du montant de votre cotisation syndicale ou à un versement par le fisc du même montant, si vous n'êtes pas imposable.

Prendre sa retraite

Quelques informations pratiques sachant que les syndiqué(e)s ne doivent pas hésiter à solliciter les permanences du SNES-FSU.

En quoi consiste le droit à l'information sur la retraite ?

Créé par la réforme de 2003, il se traduit par l'envoi de deux documents par le service des pensions du ministère du Budget.

Le relevé de situation individuelle (RSI)

Relevé de carrière qui récapitule tous les régimes auxquels a cotisé l'assuré, il est envoyé à partir de 35 ans, tous les cinq ans jusqu'à 50 ans. Il peut aussi être demandé à tout moment (une fois tous les deux ans maximum). En vérifier les données et faire corriger les erreurs.

Un polypensionné peut également faire une demande une fois par an auprès d'une caisse de retraite dont il dépend. À 45 ans, il est possible d'obtenir un entretien individuel dans les six mois.

L'estimation indicative globale (EIG)

Adressée automatiquement à 55 ans (et ensuite tous les cinq ans), elle récapitule l'ensemble de la carrière, dans et hors la fonction publique, et fournit une estimation indicative du montant de la pension, pour différents âges de départ possible. Pour 2014, sont concernés les assurés nés entre 1954-1958 et suite à la réforme de 2014 en 1959.

Pourquoi prendre sa retraite le dernier jour du mois ?

La fin du « traitement continué » (réforme de 2010) interrompt la rémunération à compter du jour de la cessation d'activité. Or, la première pension n'est due qu'à compter du premier jour du mois qui suit la fin d'activité. Il faut donc la cesser le dernier jour du mois, sauf à subir une période sans traitement ni pension.

Comme il n'y a aucune obligation de lier le départ en retraite au calendrier scolaire, on a intérêt à choisir la fin du mois qui permet d'éviter un trimestre de décote ou d'acquies un trimestre de services en plus.

Quelles démarches ?

En pratique, il est conseillé d'anticiper sa demande de retraite au moins une année avant la date choisie. Le dossier est à retirer au secrétariat de l'établissement puis, une fois rempli et complété, à envoyer au rectorat par la voie hiérarchique.

Quelle suite à ce dossier ?

Le rectorat envoie un accusé de réception. Puis, le service des pensions du ministère de l'Éducation adresse à l'intéressé l'**arrêté de mise en retraite**. Le document essentiel est le **titre de pension**, envoyé par le ministère des Finances : il fait le point sur les droits acquis et précise le montant de la pension. Examiner attentivement ces deux documents et respecter scrupuleusement les modalités qu'ils indiquent concernant les voies et délais de recours éventuels en cas d'erreur.

Quelles démarches complémentaires pour les polypensionnés ?

Si un fonctionnaire a travaillé hors de l'Éducation, il doit s'adresser à la CARSAT, sans oublier les caisses de retraites complémentaires (IRCANTEC, AGIRC, ARRCO...). ■

DES LIENS UTILES

- Le site du régime des retraites des fonctionnaires de l'État : www.pensions.bercy.gouv.fr
- Le simulateur de calcul de la pension civile : <http://simuretraite.finances.gouv.fr/CalcCivile/@ret@>
- Le site du GIP Info retraite : www.info-retraite.fr

ENTRETIEN AVEC FRÉDÉRIC MAGUET,
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU SNAC-FSU⁽¹⁾

Panne au ministère de la Culture

Qui dit politique culturelle, et qui plus est politique culturelle « nationale », sous-entend en principe une ambition, une vision cohérente du rôle de la culture au regard des enjeux de la société actuelle.

Y a-t-il une politique culturelle aujourd'hui en France ?

On peut se poser la question, tant la culture semble appréhendée en termes gestionnaires et non en termes politiques. Autrement dit (...) on est plus pressé de parler de normes, d'évaluation et de compétences que de finalités de l'action publique. Cela ne signifie pas que rien ne se fait mais on ne peut pas dire que les projets aient beaucoup de souffle : la politique culturelle, au ministère de la Culture, c'est d'une part le projet de loi « patrimoine » et le projet de loi « création », qui tiennent plus du replâtrage réglementaire que d'une réflexion de fond, et d'autre part le chantier incertain de « l'éducation artistique et culturelle » (l'EAC selon le jargon du ministère)... et c'est tout. (...) Or, faute de moyens, précisément, les projets ministériels tournent à vide et les missions s'exercent au quotidien en fonction de choix qui ont été opérés il y a bien longtemps, à une époque où l'on parlait en termes de « démocratisation de la culture », reposant sur l'idée de l'accès du plus grand nombre à la culture de l'élite, ou à une autre époque où l'on parlait de « démocratie culturelle » suivant un mouvement inverse, du bas vers le haut, de promotion de la pluralité des cultures.

Il y a donc une panne de projet ?

Aujourd'hui, on n'opère plus de choix, on fait des « arbitrages », et l'ambition ministérielle d'une éducation artistique et culturelle permettant à tous les jeunes d'accéder à des pratiques, à des œuvres et à des lieux en suivant un « parcours individualisé », est en cale sèche faute de budgets. (...)

Poser le problème de « la culture et les jeunes » revient à réfléchir sur le rôle de la puissance publique dans la transmission de

valeurs et d'attitudes dont on a quelques raisons de penser qu'elles sont essentielles pour le vivre ensemble – et donc la démocratie – et pour l'épanouissement d'individus citoyens. Mais il n'y a pas de sous (...), et l'EAC privée de substance devient un grand projet évanescant qui colore toutes les actions ministérielles sans les infléchir vraiment (...), quand elle ne devient pas un objet techno de plus avec label, réseaux et comités de pilotage. (...)

Comment réagissent les personnels ?

Confrontés à la réalité des suppressions de postes et du manque de moyens, à l'idéologie de l'évaluation tous azimuts et aux menaces directes sur leurs missions, les agents considèrent les discours officiels auto-satisfaits avec un énervement croissant. Comment prendre au sérieux la ministre lorsqu'elle déclare promouvoir l'idée d'une « stratégie européenne pour la culture » quand à peu près rien ne fonctionne correctement dans son ministère ?

Les agents du ministère se démènent comme ils peuvent pour remplir correctement leurs missions alors que le service public culturel est éclaté en une myriade d'établissements de plus en plus indépendants et hors de contrôle, que la course aux ressources propres conduit à traiter les usagers comme des clients et que le pouvoir politique laisse des pans entiers de la culture dériver vers le secteur marchand.

Il est temps d'arrêter la gestion et le « pilotage » à court terme et de revenir au sens de nos missions... mais ça, c'est de la politique ! ■

PROPOS RECUEILLIS PAR LA RÉDACTION

(1) Syndicat national des affaires culturelles

Les temps brûlent plus fort qu'ailleurs

Initiation grecque

Le film franco-grec de Yannis Youlountas (sortie 2013, durée 89 min) *Ne vivons plus comme des esclaves* est un documentaire qui témoigne des initiatives populaires grecques pour résister et survivre à la crise.

Savait-on qu'en Grèce une campagne – fort efficace ma foi – d'incitation à l'acquisition de « cartes bleues » a précédé l'endettement de beaucoup de familles habituées à vivre chichement – si bien que la dégradation imprévue de la situation économique a entraîné des révoltes populaires qui en sont venues à brûler quelques trois cents établissements bancaires ? (...)

Pas de misérabilisme, pas de provocations dans ce film : des rencontres avec les collectifs du « dangereux » quartier Exarchia à Athènes, avec ses dispensaires, ses ateliers, ses restaurations gratuites et toujours en commun, sa radio...

Rencontre aussi avec une coopérative ouvrière autogérée de Thessalonique soutenue par ces mêmes collectifs, rencontre aussi avec un groupe d'habitants de la Chalcidique essentiellement chargés de protéger le village contre la compagnie étrangère qui a su gagner le droit de commencer l'exploitation – très polluante – de la montagne aurifère du lieu. Sans cesse revient l'affirmation tranquille qu'un autre monde est en train de se construire dans cette réaction collective au consumérisme et dans ce réel plaisir de la pratique de la solidarité. « *Travaillons ensemble toute la semaine et faisons ce que bon nous semble le dimanche* » – l'adage a beaucoup plu... Et puisque « *dans la bergerie, un loup, même avec une toison dorée, reste un loup* » (...) le film de Yannis Youlountas convainc que la Grèce est devenue un laboratoire dont l'expérience douloureuse et innovante est à connaître d'urgence. **Annie Festas**

• Le film est diffusé dans les salles d'art et d'essai Utopia ; il est aussi en ligne sur le site www.nevivonspluscommeedesesclaves.net

2014, CENTENAIRE DE LA MORT DE JAURÈS

Un message plus que jamais d'actualité

Le 31 juillet 1914, Jean Jaurès est assassiné. Un siècle après, ses mots, ses convictions, ses idéaux ont conservé intacte leur puissante charge de réflexion et de persuasion... *Rallumer tous les soleils : Jaurès ou la nécessité du combat*, la pièce écrite par Jérôme Pellissier, en est un salutaire rappel.

« Si ceux-là
qui après avoir
obtenu du
suffrage universel
un mandat, une
délégation
souveraine...,
viennent se faire
après coup les
complices et les
clients de cette
finance suspecte,
est-ce que ce ne
sont pas ces
mêmes hommes
qui détruisent le
respect du suffrage
universel ? »

JEAN JAURÈS



Elle nous plonge dans la vie de Jean Jaurès, depuis l’Affaire Dreyfus jusqu’aux premiers mois de la guerre de 1914, qui éclate au lendemain de son assassinat. Elle met en scène les combats de Jaurès, des combats d’idées faisant vivre les hommes, des combats portés par des amitiés, assombris par des trahisons. Ainsi l’engagement de Jaurès dans l’Affaire Dreyfus est-il inséparable de sa relation avec Charles Péguy, jeune écrivain d’abord aussi socialiste et pacifiste que lui mais qui devient, au fil des événements, l’un des porte-parole de la haine nationaliste envers Jaurès et le socialisme qu’il incarne. Un Péguy malheureusement représentatif d’une partie des Français d’alors, passés en quelques années de

l’espoir socialiste à la déraison militariste... Les combats de Jaurès nous mènent aussi, par moments, à la Chambre des députés ou dans des meetings ouvriers. Ainsi qu’à *L’Humanité* où nous le retrouvons souvent, défendant ses actions et ses luttes : contre le colonialisme et les guerres qu’il allume ; pour la laïcité ; pour la République sociale (retraites, syndicats, etc.)... Nous suivons donc les relations croisées et les destins tragiques de ces personnages jusqu’à l’échec des combattants de la paix, jusqu’aux événements de l’été 1914 : Jaurès assassiné le 31 juillet, Péguy tué sur le front début septembre...

En pratique...

La première du spectacle aura lieu au Théâtre de l’Épée de Bois (Cartoucherie de Vincennes) le 31 juillet 2014, le soir du centenaire de l’assassinat de Jaurès. Puis le spectacle sera joué pendant plusieurs semaines, en novembre à l’Épée de Bois, en janvier à Montreuil.

L’actualité du spectacle est en ligne sur le site www.jaures.eu, qui est également un site de ressources sur Jaurès.

Est prévu aussi, en amont du spectacle, de travailler avec des classes de lycée. Que les enseignant(e)s intéressé(e)s par ce travail et la pièce n’hésitent pas à le contacter... Et que les amoureux de Jaurès n’hésitent pas à parler du spectacle pour le faire venir dans toutes les communes, associations, salles, qui partagent ses valeurs...

La pièce d’un auteur militant

Jérôme Pellissier est écrivain. Auteur de romans et nouvelles, de textes dramatiques et d’essais (dernier paru : *Le temps ne fait rien à l’affaire*, Éditions de l’Aube), il a également col-

laboré à l'écriture de plusieurs scénarios (sous l'égide d'Erato films, notamment *Tous les jours dimanche* de Jean-Charles Tacchella et *Van Gogh* de Maurice Pialat). Il a aussi coécrit et dirigé plusieurs ouvrages (notamment *À but non lucratif : 1901-2001 : cent ans de liberté d'association*) et collections (notamment *Les dossiers noirs*, aux Éditions Agone). Par ailleurs, il est psychosociologue, et travaille et milite autour des questions de générations et d'âgisme (discriminations liées à l'âge), de protection sociale, de retraites, de prendre soin. Il lutte en par-

ticulier contre les forces qui cherchent à créer des guerres des âges pour masquer d'autres problématiques sociales, qui tendent à séparer les générations en faisant croire que les intérêts des uns sont incompatibles avec les intérêts des autres (cf. notamment *La guerre des âges*, éditions Armand Collin 2007, et *La nuit, tous les vieux sont gris*, Edition Biblioplane 2003).

Pour en savoir plus : le site de Jérôme Pellissier www.jerpel.fr et celui de l'observatoire de l'âgisme www.agisme.fr ■

JEAN-LOUIS VIGUIER

TROIS QUESTIONS À JÉRÔME PELLISSIER



Pourquoi avoir choisi d'écrire sur Jaurès ?

Je ne voulais justement pas écrire sur Jaurès, mais mettre en avant sa voix vivante. Cette année, dominant les livres portant sur Jaurès un regard d'historien, un regard qui possède l'avantage de l'objectivité mais qui risque de muséifier Jaurès, de ne pas souligner à quel point sa voix, ses convictions, sa conception de la République et du socialisme nous parlent au présent.

La République, alors fragile, que Jaurès défendait inlassablement, est du moins désormais acquise. La victoire de Jaurès ?

Ce qui est certainement acquis, c'est la République : le retour de la Monarchie n'est plus à craindre... Mais ce n'est pas cette République-là que défendait Jaurès. À travers la République sociale, il défendait et préparait les grandes avancées du xx^e siècle – retraites, Sécurité sociale, représentation syndicale, durée hebdomadaire du travail... Autant de dispositifs sans cesse attaqués. Il luttait aussi pour que la République mène au socialisme, c'est-à-dire qu'elle cherche à donner aux citoyens, dans l'ordre économique, le même pouvoir qu'elle leur avait donné dans l'ordre politique. Pour des citoyens libres et autonomes, c'est-à-dire sans maîtres, sans personne possédant leur conscience ou leur travail...

Un combat toujours nécessaire ?

Les forces que combattait Jaurès sont toujours vivantes et les paroles qu'il nous apporte sont plus que jamais nécessaires. Ces paroles chargées de futur et destinées à aider les hommes à être plus autonomes, à se libérer de tous ceux qui, dans l'ordre politique comme dans l'ordre religieux ou économique, les préfèrent dociles et résignés.

Et faut-il vraiment souligner combien est d'actualité la crainte jaressienne que les combats citoyens pour approfondir la République soient détournés au profit de la haine de boucs émissaires ?

**PROPOS RECUEILLIS
PAR JEAN-LOUIS VIGUIER**

Points de repères

- 1859** : naissance à Castres dans une famille de la petite bourgeoisie.
- 1881** : agrégé de philosophie enseigne à Albi.
- 1882** : maître de Conférence à Toulouse.
- 1885** : élu député républicain de Toulouse.
- 1892** : grève des mineurs de Carmaux. Jaurès adhère aux idées socialistes.
- 1893** : élu député socialiste de Carmaux.
- 1904** : fonde *L'Humanité*.
- 25 mai 1913** : discours contre la guerre devant 150 000 personnes au Pré-Saint-Gervais.
- 31 juillet 1914** : assassinat de Jaurès.

Jaurès assassiné

Vendredi 31 juillet 1914 à 21 h 40 assassinat de Jaurès au café du Croissant, 146, rue de Montmartre.
1^{er} août : mobilisation générale.
3 août : la guerre est déclarée.
29 mars 1919 : Raoul Villain, assassin de Jaurès est acquitté et libéré.





JACKY BRENGOU A LU POUR VOUS

Droit dans le mur ? L'avertissement était donné

De plus en plus de voix s'élèvent pour contester le bien-fondé des choix libéraux mis en œuvre en France et en Europe : pacte de responsabilité, pacte de solidarité et négociations entre l'Europe et les États-Unis du traité transatlantique (TTIP ou TAFTA selon le sigle utilisé).

Double peine pour les ménages

« Plus personne ne conteste vraiment en France que le niveau inégalé de la rigueur budgétaire depuis l'après-guerre (presque 5 points de produit intérieur brut (PIB) en cumul de 2010 à 2013, ait tué dans l'œuf la reprise. L'OFCE a chiffré l'impact des politiques restrictives sur la croissance française. Il est impressionnant : - 0,7 % de PIB en 2010, - 1,5 % en 2011, - 2,1 % en 2012, - 1,7 % en 2013 et, selon ses dernières prévisions, - 1,2 point en 2014 et -1 point en 2015. [...] »

D'après l'INSEE, les destructions d'emplois salariés ont été massives en 2009 (- 260 700 postes) et en 2012 (- 99 500 postes). Elles étaient encore importantes en 2013 (- 62 200 postes). Le taux de chômage dépasse les 10 % depuis 2012. [...] »

Les salaires, [...] ont fortement décéléré en termes nominaux en 2012 (+1,9 %) et en 2013 (+1,3 %). [...] En 2014, la fiscalité sur les ménages s'alourdira de 12,6 milliards d'euros, sous l'effet notamment de la hausse de la TVA (5,4 milliards) et de la hausse de l'impôt sur le revenu (3,8 milliards). Dans le même temps, les entreprises verront leurs impôts baisser de 9 milliards. [...] Les assurés sociaux ont quelques raisons de s'inquiéter des 10 milliards d'économies à faire d'ici à 2017 sur les dépenses de l'assurance maladie. « Ces efforts seront réalisés sans réduire la prise en charge de soins ni leur qualité », a assuré M. Valls, le 16 avril. Un discours classique, obligé, qu'ont tenu tous les gouvernements avant de tailler dans les dépenses, et qui n'engage probablement que ceux qui l'entendent. »

Le Monde 20 avril 2014

Avec le modèle euro-libéral, le mur de la déflation se rapproche

« Le phénomène de ralentissement de la hausse des prix ne cesse de s'accroître dans la zone euro, ce qui soulève de plus en plus d'inquiétudes sur l'imminence d'un plongeon dans les abîmes de la déflation. [...] La déflation met le doigt en fait sur les ravages des engagements austéritaires, qui sacrifient tout à une politique dite de l'offre et font de la recherche de la réduction du coût du travail et des charges fiscales ou sociales des entreprises le sésame de la compétitivité. Cette politique-là ronge le pouvoir d'achat et se trouve à l'origine de la léthargie de la consommation. [...] »

La menace de plus en plus précise de déflation sur la zone euro illustre l'impasse économique que constitue le « modèle » de l'Europe austéritaire. »

L'Humanité 12 avril 2014

Sortir ou non de l'euro : quels sont les enjeux de l'alternative ?

« La crise de l'euro est loin d'être terminée, contrairement au discours officiel. Car cette crise est systémique et existentielle. Elle est due au fait que l'Union économique et monétaire (UEM) a été conçue selon la doctrine libérale qui veut réduire le rôle des politiques publiques et faire du marché la principale forme de régulation de l'espace européen. [...] »

Dans ce cadre néolibéral, la monnaie unique a engendré des inégalités et des déséquilibres croissants entre les pays du nord et du sud de la zone [...] ainsi, la cause de la crise de la zone euro n'est pas la monnaie unique en tant que telle mais le cadre néolibéral dans lequel celle-ci a été instituée. Et donc l'avenir de l'euro dépend des choix politiques qui seront faits par rapport à l'ordre néolibéral. Deux scénarios sont envisageables. Le premier est une poursuite des politiques actuelles fondées sur l'austérité, la réduction des dépenses publiques, la concurrence fiscale, la mise en cause de l'État social. [...] Elles conduiront tôt ou tard à une implosion de la zone euro. Le deuxième scénario est celui d'une rupture avec l'ordre néolibéral. Dans cette hypothèse, l'euro n'est plus considéré comme l'instrument au service des marchés et de la finance mais comme une institution au service de la société. Ce qui nécessite une réforme profonde de l'UEM [...]. »

Dominique Pilhon

Professeur d'économie financière (Paris XIII)
et porte-parole d'Attac France Débats et Controverses

L'Humanité 23-04-2014

L'euro est sauvé, disent-ils !

« “La dette, la dette, la dette !” disent-ils en sautant sur leurs strapontins. En Grèce, après une cure d'austérité sans précédent, la dette a diminué, passant de 329 à 319 milliards. Et nos experts en expertologie d'entonner un péan en l'honneur de la victoire et de le faire savoir sur toutes les ondes européennes. Ce qu'ils “oublient” de dire, c'est que dans le même temps le PIB grec s'est effondré avec une perte de 40 milliards d'euros. Du coup, le ratio de la dette par rapport au PIB a explosé, passant de 148 % du PIB à 175. Bien entendu, il n'y a pas d'autre politique possible. Évoquer cette éventualité ferait, nous rabâche-t-on, le jeu des populistes de toute obédience. En revanche, à les entendre, creuser la tombe de l'économie d'un pays ne porte pas à conséquence. »

Marianne 18 au 24 avril 2014



UN DAMNÉ DE LA GUERRE

Fusillé pour l'exemple

12 février 1915, quelque part sur le front du côté de Soissons.

Ma chère Léonie,

Voici les derniers mots que tu liras de moi ; je vais être fusillé « pour refus d'obéissance » ; je te demande pardon pour la peine que je vous cause et le tourment dans lequel je vous laisse toi et notre fille Léontine. Mais je ne suis pas coupable. Tu sais que j'étais frigorifié dans mon pantalon de toile ; je n'ai pas touché de tenue d'hiver, rapport à ma grande taille. J'ai donc demandé un pantalon de laine ; le sergent fourrier m'en a remis un déchiré et taché de sang, récupéré sur un mort. J'ai refusé de le porter ; il m'a infligé huit jours de prison pour ce refus mais le lieutenant-colonel Auroux, retiens bien ce nom, qui passait par là, a exigé que je sois traduit devant « un conseil de guerre spécial » qui ne prévoit aucun recours ; j'ai été condamné : il voulait un exemple...



Ces quelques lignes auraient pu être extraites de la lettre que Lucien Bersot n'a jamais envoyé à son épouse. Le 13 au matin, il était passé par les armes à Fontenoy. Deux de ses compagnons intercédèrent pour lui ; ils ne furent pas entendus et condamnés aux travaux forcés dans un bagne militaire d'Afrique du Nord. Des soldats du peloton refusèrent de tirer sur leur camarade...

Ainsi ce poilu né à Authoison en Haute-Saône en 1881, venu tôt à Besançon, ville où il s'était marié en 1908 et où il exerçait le métier de maréchal-ferrant, est devenu dès ce mois de février 1915 le symbole de l'injustice de la justice militaire et de l'arbitraire sanguinaire d'une partie de l'état-major.

Il fut l'un des premiers fusillés pour l'exemple ; il fut aussi le premier à être réhabilité (le 12 juillet 1922). Sa veuve pu enfin prétendre à une pension et sa fille fut reconnue comme pupille de la nation mais ces actes officiels n'ont pas effacé l'opprobre qu'elles avaient subie pendant des années et qu'elles continuaient à subir.

Il existe à Besançon une rue Bersot, réputée jadis pour ses maisons dédiées au repos du guerrier et maintenant pour les terrasses de ses restaurants. Elle borde une caserne encore en activité ; elle n'honore pas la mémoire de Lucien mais celle de François Bersot, un bienfaiteur de la ville ! À la demande des amis de la Maison du Peuple, le maire de Besançon a inauguré le 11 novembre 2009 une plaque à la mémoire de Lucien Bersot, apposée sur cet édifice situé dans le quartier où résidaient le malheureux poilu et Élie Cottet-Dumoulin, l'un des deux compagnons qui avaient pris sa défense.

Authoison, son village natal, a attendu 2014 pour réaliser un geste similaire. ■

Authoison, son village natal, a attendu 2014 pour réaliser un geste similaire. ■

Authoison, son village natal, a attendu 2014 pour réaliser un geste similaire. ■

MICHÈLE FAREY, JEAN-PIERRE BILLOT

Lucien Bersot

L'HOMME AU PANTALON ROUGE

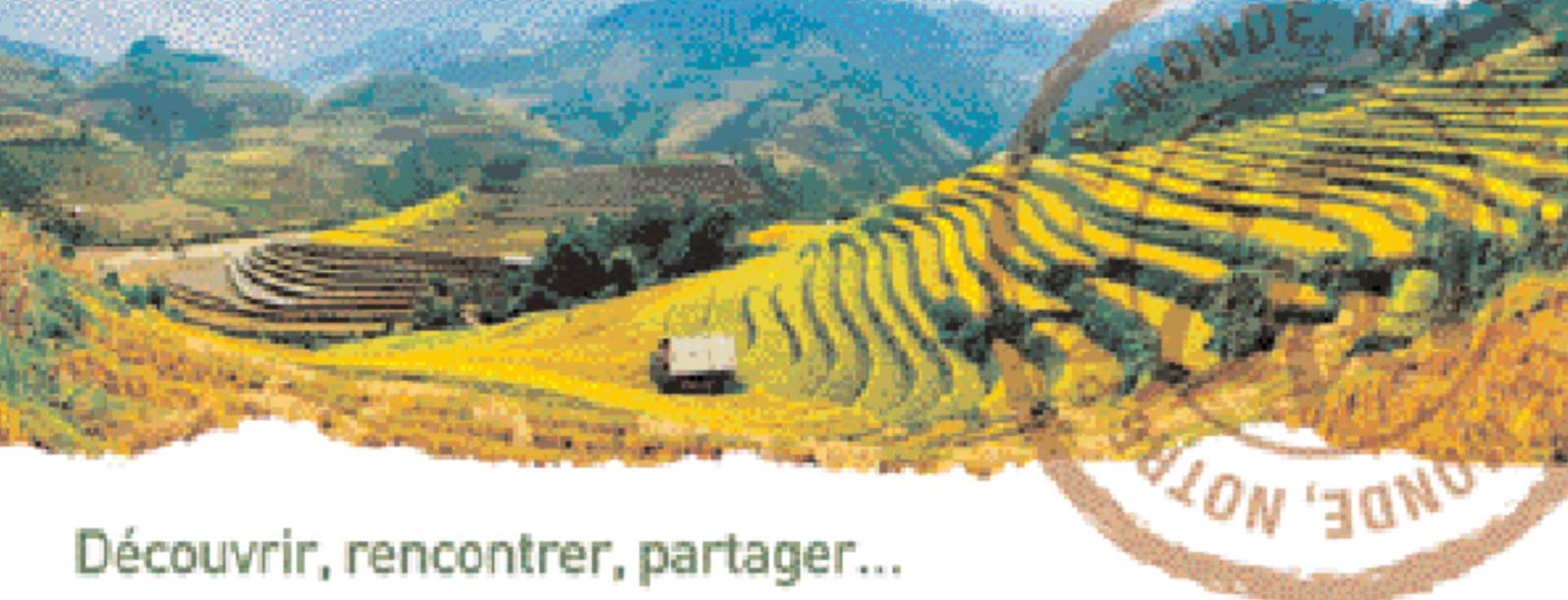
Œuvres spécifiques :

- Alain Scoff, *Le Pantalon*, Jean-Claude Lattès éditeur, 1982 ; réédition en 1998
- Yves Boisset, *Le Pantalon*, téléfilm tiré du récit d'Alain Scoff ; première diffusion France 2, 1999

Autres ouvrages qui évoquent le destin tragique de Lucien Bersot :

- Les fusillés pour l'exemple, *Le Crapouillot*, numéro spécial, août 1934
- Henry Andraud, *Quand on fusillait les innocents*, éditions Gallimard, 1935
- Joseph Pinard, *Rebelles et révolté(e)s de la Belle Époque à la grande boucherie en Franche-Comté*, éditions Cêtre, 2003
- Général André Bach, *Fusillés pour l'exemple 1914-1915*, Éditions Tallandier, 2003

QUELQUES ŒUVRES



Découvrir, rencontrer, partager...

Le Monde autrement...

avec Arvel Voyages



www.arvel-voyages.com


arvel
VOYAGES